RESERVEZ VOTRE SOIREE DU VENDREDI 15 AVRIL 2016 ET FAITES VOTRE DON EN FAVEUR DE L'ACTION « AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES »

Le don est libre avec un minimum de 50 € par personne. Un reçu fiscal vous sera remis.

VOTRE AVANTAGE FISCAL

Vos dons à l'Ordre de Malte France sont **déductibles à 75 %** de votre impôt sur le revenu jusqu'à 528 € et, au-delà, ils sont déductibles à 66 % (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Vous donnez	vous déduisez de votre impôt	votre don vous coûte en réalité
50 €	37,50 €	12,50 €
100 €	75,00 €	25,00 e
200 €	150,00 €	50,00 €

Talon à découper et à renvoyer avec votre chèque

A Serge Gaussin, Ordre de Malte France 68
4 rue de l'Est 68100 MULHOUSE

SOIREE THEATRALE DU VENDREDI 15 AVRIL 2016 AU THEATRE POCHE RUELLE MULHOUSE AU PROFIT DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

1/ Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

_____

Téléphone : _____ Courriel : _____

2/ Je me rends à l'invitation du 15/04/2016 et réserve : _____ places

Je fais un don de _____ €

Et je joins un chèque bancaire à l'ordre de « Ordre de Malte France ».

Je serai effectivement présent avec mes accompagnants au spectacle du 15/04/2016 conformément à ma réservation. Mes billets sont à récupérer sur place, le soir même, à partir de 20h00.

3/ Je ne peux être présent mais je soutiens cette action en procédant à un don de : _____ €

Et je joins un chèque bancaire à l'ordre de « Ordre de Malte France ».

4/ Un reçu fiscal vous parviendra directement par courrier.

5/ A _____ , le _____ Signature _____